

Image not found or type unknown



Virement d argent sans accord

Par **bellec**, le **01/11/2008 à 22:07**

ma banque a effectue un virement de 300 euro de mon compte vers celui de ma copine sans me contacter et sans mon consentement sachant que l'on aurait pu etre separe en a t elle le droit? et puis je me retourner contre la banque?

Par **Marion2**, le **01/11/2008 à 22:50**

Bonsoir,
Si tout s'est passé comme vous le dites, il est évident que la Banque n'avait nullement le droit d'agir de cette façon, à moins d'un accord de votre part.
CDT

Par **bellec**, le **01/11/2008 à 22:54**

quel demarche dois je entrepredre sv p

Par **Visiteur**, le **02/11/2008 à 00:39**

BONSOIR,
La banque a-t-elle agit seule où sur ordre de votre copine?
Si oui, votre copine avait-elle procuration sur votre compte?

Par **bellec**, le **02/11/2008** à **11:42**

La banque a agi seule sans demander l'accord à ma copine ni à moi, il ont crédité le compte pour recouvrer le découvert sans nous consulter. Un coup nous n'avons plus que 60 euros pour finir le mois au lieu de 400 euros.

Par **Visiteur**, le **07/11/2008** à **00:21**

Dans ce cas, lettre recommandée avec AR, au directeur de l'agence et copie à la direction de région, feront bouger les choses. N'oubliez pas, dans votre courrier, de vous engager au remboursement de la somme due.